



## **MAISON DU DON AU 37 RUE LUCIEN FAURE 33300 BORDEAUX**

### **Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 5- Revêtements de Murs**

15/07/2026

**Maître d'ouvrage**  
Etablissement Français du Sang

**Maître d'œuvre**  
SINGULARITE ARCHITECTES  
c.bouchevreau@singularite-architectes.fr

**Équipe de maîtrise d'œuvre**  
**Economiste**  
ECOCE INGENIERIE  
b.lagneaux@ecoce-ingenierie.fr

**BET Fluides**  
BETA FLUIDES  
o.soubeiran@betafluides.com  
n.mimoun@betafluides.com

-

## Sommaire

|                                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b><u>Lot 05   Revêtements de Murs</u></b>                                     | <b>3</b> |
| <b>A – GÉNÉRALITÉS</b>                                                         | <b>3</b> |
| 0.0 – Spécifications techniques                                                | 3        |
| 5.0.1 – <i>Etendue des travaux</i>                                             | 3        |
| 5.0.2 – <i>Echantillons</i>                                                    | 4        |
| 5.0.3 – <i>Consistance des travaux de peinture</i>                             | 4        |
| 5.0.4 – <i>Réception des supports</i>                                          | 4        |
| 5.0.5 – <i>Préparation des supports</i>                                        | 5        |
| <b>B – DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>                                             | <b>5</b> |
| 5.1 – Peinture                                                                 | 5        |
| 5.1.1 – <i>Peinture murale et plafonds blanche</i>                             | 5        |
| 5.1.1.1 – <i>Mur</i>                                                           | 6        |
| 5.1.1.2 – <i>Plafonds</i>                                                      | 6        |
| 5.1.2 – <i>Peinture murale et plafond beige</i>                                | 6        |
| 5.1.2.1 – <i>Murs et retombées</i>                                             | 6        |
| 5.1.2.2 – <i>Plafonds</i>                                                      | 6        |
| 5.1.3 – <i>Peinture murale bleu foncé</i>                                      | 6        |
| 5.2 – Revêtements Muraux                                                       | 7        |
| 5.2.1 – <i>Faïence murale Ivoire, dimensions 15x15x ép. 5,3mm, pose droite</i> | 7        |
| 5.2.2 – <i>Faïence murale Bleue, dimensions 15x15x ép. 5,3mm, pose droite</i>  | 8        |

## **Lot 05 | Revêtements de Murs**

### **A – GÉNÉRALITÉS**

#### **0.0 – Spécifications techniques**

##### **5.0.1 – Etendue des travaux**

Les travaux consistent en la réalisation complète de tous les ouvrages de peinture, de revêtements muraux et de faïence de l'opération.

Le présent C.C.T.P. concerne l'ensemble des travaux de peinture, de revêtements muraux et de revêtements céramiques muraux (faïence) du projet, à savoir tous les travaux intérieurs quelle que soit la nature de l'ouvrage. L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les travaux à réaliser.

Il est formellement spécifié que toutes les énumérations faites au cours du présent C.C.T.P. ne seront jamais considérées comme limitatives et que le prix global comprendra implicitement tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des travaux de peinture, de revêtements muraux et de faïence, l'entreprise étant réputée connaître parfaitement chaque détail des ouvrages prévus au marché.

En cas d'omission ou d'imprécision dans le C.C.T.P., l'entrepreneur sera tenu d'exécuter la totalité des ouvrages suivant les règles de l'art et, par analogie, à ceux décrits, et ce, sans supplément du prix global de son offre.

L'entrepreneur est seul responsable de la bonne tenue et du bon aspect des peintures, des revêtements muraux et des ouvrages de faïence.

Il s'assure de la compatibilité des produits qu'il applique – peintures, enduits, mortiers-colles, mortiers de jointoiement – avec les subjectiles, les supports et les produits de traitement. Pour les ouvrages de faïence, il vérifie en particulier l'aptitude du support à recevoir un revêtement céramique collé (planéité, cohésion, état hydrique) et l'adéquation du système de pose (mortier-colle, classement, joints) avec la nature et la destination des locaux.

Toutes les protections des ouvrages seront dues pendant l'exécution des peintures, des revêtements muraux et de la faïence (sols, murs, plafonds, menuiseries extérieures, vitrerie, appareillages électriques, joints souples d'étanchéité, etc.).

Avant toute exécution d'ouvrage de revêtement – peinture, revêtement mural ou faïence – l'entrepreneur devra le nettoyage complet des locaux dans lesquels il intervient.

Dans le cadre de son marché, l'entreprise réalise les enduits minces de préparation de peinture sur l'ensemble des parois conformément aux DTU.

Pour les ouvrages de faïence, l'entreprise réalise l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre d'un revêtement céramique collé conformément au DTU 52.2 : reconnaissance et réception du support, reprise de planéité, exécution des éventuels enduits ou ouvrages de préparation, et mise en œuvre des dispositifs d'étanchéité dans les locaux humides selon le classement de leur exposition à l'eau.

La préparation des fonds, les finitions et les nettoyages s'effectueront suivant les exigences du planning, en coordination avec les entreprises directement concernées.

D'une manière générale, tous les travaux préparatoires des supports – lessivage, reprise des épaufrures, travaux de plâtrerie, ragréages et rebouchages – seront dus par l'entrepreneur.

Tous les ouvrages de peinture seront exécutés en parfait rechampissage des éléments non peints tels que menuiseries extérieures et vitreries.

Les ouvrages de faïence seront exécutés avec un calepinage soigné, des coupes et des arrêts nets, et un traitement des angles, des points singuliers et des joints conforme aux règles de l'art.

### 5.0.2 – Echantillons

L'entrepreneur devra présenter des échantillons de tous les produits qu'il envisage d'utiliser. Il préparera, à ses frais, sur ordre du Maître d'Ouvre, des échantillons de couleur pour permettre d'apprécier les teintes définitives.

Il exécutera la peinture sur des surfaces témoins d'environ 2 m<sup>2</sup> et les revêtements muraux sur 1 m<sup>2</sup> avec trois joints minimums.

Leur réalisation comporte aussi bien les travaux préparatoires que l'application des produits de peinture et de revêtements muraux prévus aux documents particuliers du marché. Il sera prévu autant de surfaces de références qu'il y a de types de subjectiles et de systèmes de peinture.

Seule l'acceptation de ces surfaces de références par le Maître d'Ouvre permettra l'exécution générale des travaux.

### 5.0.3 – Consistance des travaux de peinture

Les ouvrages de mise en peinture sont définis par les plans joints au dossier, par des plans de repérage architecte, le cahier des charges du Maître d'Ouvre.

Réalisation des ouvrages de peinture :

La reconnaissance des subjectiles, tels qu'ils sont définis à l'Article 5 de la NF DTU 59.1 P1-1 (CCT), et au paragraphe 4.3.1 de la NF DTU 29.1 P2 (CCAS),

- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,

La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages de mise en peinture des substrats,

La mise en peinture des surfaces de référence et éprouvettes mobiles en conformité avec les prescriptions des paragraphes 7.3.1 et 7.3.2 de la NF DTU 59.1 P1-1 (CCT) même si la surface prévue d'application est inférieure à 1000m<sup>2</sup>,

L'application des produits définis dans la NF DTU 59.1 P1-2 (CGM) suivant prescriptions de la NF DTU 59.1 P1-1 (CCT) et le C.C.T.P. concernant le substrat et l'état de finition, l'aspect (mat, satiné, brillant, lisse, finement poché, poché ou structuré), et les coloris. En l'absence de définition, l'état de finition retenu est la finition B. L'état de finition B est également retenu en cas de non-définition de la nature des subjectiles conformément au DTU 59.1 P1-1, Article 5 ,

- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre,
- Les nettoyages de livraison finale de l'établissement.

### 5.0.4 – Réception des supports

L'entrepreneur devra s'assurer, avant toute intervention, de la parfaite exécution des ouvrages dus par d'autres corps d'état en cours de travaux et à l'état de finition, en particulier avec les spécialistes. À la suite de toute observation reconnue valable, l'entreprise, ayant exécuté le support, sera tenu de faire les reprises nécessaires à sa charge. La réception des supports sera permanente et au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Les supports doivent respecter, suivant le type de subjectile, les tolérances de planités

suivantes, relatives aux DTU 59.1 et 59.4

### 5.0.5 – Préparation des supports

Les travaux comprennent la préparation de tous les supports au sens du DTU, de manière à obtenir un travail de la qualité exigée.

- Égrenage, brossage, époussetage,
- Impression à multi surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion bénéficiant du label NF Environnement ou similaire,
- Rebouchage, ENDUIT UNIVERSEL de chez SEIGNEURIE ou similaire,
- Ponçage, époussetage,
- Impression à multi surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion bénéficiant du label NF Environnement ou similaire,
- Retouche à l'enduit avec ponçage si nécessaire.

## B – DESCRIPTION DES TRAVAUX

### 5.1 – Peinture

#### 5.1.1 – Peinture murale et plafonds blanche

Fourniture et mise en œuvre de peinture acrylique blanche, sur plaques de plâtre en murs et plafonds.

Références normatives

- DTU 59.1 « Peinture »
- NF EN 13300 « Revêtements de peinture – Caractéristiques des produits »

Caractéristiques

- Support : plaques de plâtre conformes à NF EN 520, surfaces saines, sèches et dépoussiérées
- Type de peinture : acrylique
- Référence colorimétrique : blanc basique, finition satinée pour les murs et mat pour les plafonds
- Nombre de couches : 2 couches de finition
- Niveau de finition : A (surface uniforme sans défaut perceptible)

Mise en œuvre

- Conditions de chantier : température 10-25 °C, humidité relative < 80 %
- Préparation du support : ponçage léger, rebouchage et lissage des imperfections, dépoussiérage
- Application d'une sous-couche d'accrochage spécifique plaques de plâtre
- Respect des temps de séchage préconisés par le fabricant entre chaque couche
- Application de la peinture au rouleau à poils moyens ou au pistolet HVLP
- Tolérances d'épaisseur : 30 – 50 µm par couche sèche
- Protection des plinthes, huisseries, sols et mobiliers par masquage adapté

Prescriptions complémentaires

- Nettoyage des outils après chaque utilisation et élimination des déchets selon la réglementation
- Contrôle visuel final pour détection de défauts et retouches éventuelles

- Entretien courant : nettoyage à l'eau savonneuse non agressive et éponge douce
- Fourniture de la fiche technique et de la fiche de sécurité du produit mis en œuvre

#### **5.1.1.1 – Mur**

#### **5.1.1.2 – Plafonds**

### **5.1.2 – Peinture murale et plafond beige**

Fourniture et mise en œuvre de peinture acrylique beige, sur plaques de plâtre en murs et plafonds.

#### Références normatives

- DTU 59.1 « Peinture »
- NF EN 13300 « Revêtements de peinture – Caractéristiques des produits »

#### Caractéristiques

- Support : plaques de plâtre conformes à NF EN 520, surfaces saines, sèches et dépoussiérées
- Type de peinture : acrylique
- Référence colorimétrique : 239 Wimborne White de chez Farrow and Ball ou équivalent - finition Modern Emulsion
- Nombre de couches : 2 couches de finition
- Niveau de finition : A (surface uniforme sans défaut perceptible)

#### Mise en œuvre

- Conditions de chantier : température 10-25 °C, humidité relative < 80 %
- Préparation du support : ponçage léger, rebouchage et lissage des imperfections, dépoussiérage
- Application d'une sous-couche d'accrochage spécifique plaques de plâtre
- Respect des temps de séchage préconisés par le fabricant entre chaque couche
- Application de la peinture au rouleau à poils moyens ou au pistolet HVLP
- Tolérances d'épaisseur : 30 – 50 µm par couche sèche
- Protection des plinthes, huisseries, sols et mobiliers par masquage adapté

#### Prescriptions complémentaires

- Nettoyage des outils après chaque utilisation et élimination des déchets selon la réglementation
- Contrôle visuel final pour détection de défauts et retouches éventuelles
- Entretien courant : nettoyage à l'eau savonneuse non agressive et éponge douce
- Fourniture de la fiche technique et de la fiche de sécurité du produit mis en œuvre

#### **5.1.2.1 – Murs et retombées**

#### **5.1.2.2 – Plafonds**

### **5.1.3 – Peinture murale bleu foncé**

Fourniture et mise en œuvre de peinture acrylique bleue foncé, sur plaques de plâtre en murs et plafonds.

#### Références normatives

- DTU 59.1 « Peinture »
- NF EN 13300 « Revêtements de peinture – Caractéristiques des produits »

#### Caractéristiques

- Support : plaques de plâtre conformes à NF EN 520, surfaces saines, sèches et dépoussiérées
- Type de peinture : acrylique
- Référence colorimétrique : Bleu foncé de chez Farrow and Ball ou équivalent - finition Modern Emulsion
- Nombre de couches : 2 couches de finition
- Niveau de finition : A (surface uniforme sans défaut perceptible)

#### Mise en œuvre

- Conditions de chantier : température 10-25 °C, humidité relative < 80 %
- Préparation du support : ponçage léger, rebouchage et lissage des imperfections, dépoussiérage
- Application d'une sous-couche d'accrochage spécifique plaques de plâtre
- Respect des temps de séchage préconisés par le fabricant entre chaque couche
- Application de la peinture au rouleau à poils moyens ou au pistolet HVLP
- Tolérances d'épaisseur : 30 – 50 µm par couche sèche
- Protection des plinthes, huisseries, sols et mobiliers par masquage adapté

#### Prescriptions complémentaires

- Nettoyage des outils après chaque utilisation et élimination des déchets selon la réglementation
- Contrôle visuel final pour détection de défauts et retouches éventuelles
- Entretien courant : nettoyage à l'eau savonneuse non agressive et éponge douce
- Fourniture de la fiche technique et de la fiche de sécurité du produit mis en œuvre

## 5.2 – Revêtements Muraux

### 5.2.1 – Faïence murale Ivoire, dimensions 15x15x ép. 5,3mm, pose droite

Fourniture et mise en œuvre de faïence murale émaillée en format 15x15 cm (épaisseur 5,3 mm), pose droite. Série GLOBAL COLLECTION - 16790 - 1515-D de chez MOSA ou équivalent

#### Références normatives

- DTU 52.2 « Revêtements céramiques collés pour murs intérieurs »
- NF EN 14411 « Revêtements céramiques – Définition, classification, caractéristiques et critères de conformité »

#### Caractéristiques

- Produit : faïence murale émaillée
- Dimensions : 150 mm x 150 mm, épaisseur 5,3 mm
- Mode de pose : pose droite
- Joints de dilatation et de fractionnement prévus tous les 3 à 4 m selon DTU 52.2
- Largeur de joint recommandée : 2 mm (ajuster selon tolérances de fabrication)
- Teinte et finition : ivoire uni brillant

#### Mise en œuvre

- Support : plan, propre, sec et dépoussiéré, conforme aux tolérances de planéité  $\pm 3$  mm sous règle de 2 m
- Application d'un primaire d'accrochage si nécessaire sur supports très absorbants
- Colle : mortier-colle Haute Performance (C2) conforme à la norme NF EN 12004
- Pose en plein encollage, double encollage recommandé pour les zones humides ou de fort trafic
- Respect d'un jointoiement après prise (24 h environ), utilisation d'un joint ciment ou époxy selon destination
- Nettoyage intermédiaire des joints avant durcissement complet du mortier-colle
- Conditions climatiques : température de mise en œuvre entre  $+5^{\circ}\text{C}$  et  $+30^{\circ}\text{C}$ , hygrométrie contrôlée
- Profil de finition en périphérie des zones carrelées, mural en acier inoxydable brossé de type JOLLY-EB de chez SCHULTER ou équivalent
- Profil de finition pour angles saillants carrelés en EB inox brossé de type QUADDEC de chez SCHULTER ou équivalent

#### Prescriptions complémentaires

- Vérification en cours de chantier de la planéité et de l'alignement des carreaux
- Recette de l'eau de gâchage des mortiers sans additif non autorisé
- Entretien après chantier : nettoyage avec détergent doux non acide, rinçage à l'eau claire
- Contrôle final : examen visuel des joints, tests d'adhérence et d'étanchéité si nécessaire

#### 5.2.2 – Faïence murale Bleue, dimensions 15x15x ép. 5,3mm, pose droite

Fourniture et mise en œuvre de faïence murale émaillée en format 15x15 cm (épaisseur 5,3 mm), pose droite. Série GLOBAL COLLECTION - 15120 - 1515-D de chez MOSA ou équivalent

#### Références normatives

- DTU 52.2 « Revêtements céramiques collés pour murs intérieurs »
- NF EN 14411 « Revêtements céramiques – Définition, classification, caractéristiques et critères de conformité »

#### Caractéristiques

- Produit : faïence murale émaillée
- Dimensions : 150 mm x 150 mm, épaisseur 5,3 mm
- Mode de pose : pose droite
- Joints de dilatation et de fractionnement prévus tous les 3 à 4 m selon DTU 52.2
- Largeur de joint recommandée : 2 mm (ajuster selon tolérances de fabrication)
- Teinte et finition : **bleu de Prusse uni**

#### Mise en œuvre

- Support : plan, propre, sec et dépoussiéré, conforme aux tolérances de planéité  $\pm 3$  mm sous règle de 2 m
- Application d'un primaire d'accrochage si nécessaire sur supports très absorbants
- Colle : mortier-colle Haute Performance (C2) conforme à la norme NF EN 12004
- Pose en plein encollage, double encollage recommandé pour les zones humides ou de fort trafic
- Respect d'un jointoiement après prise (24 h environ), utilisation d'un joint ciment ou époxy selon destination

- Nettoyage intermédiaire des joints avant durcissement complet du mortier-colle
- Conditions climatiques : température de mise en œuvre entre +5 °C et +30 °C, hygrométrie contrôlée
- Profil de finition en périphérie des zones carrelées, mural en acier inoxydable brossé de type JOLLY-EB de chez SCHULTER ou équivalent
- Profil de finition pour angles saillants carrelés en EB inox brossé de type QUADDEC de chez SCHULTER ou équivalent

#### Prescriptions complémentaires

- Vérification en cours de chantier de la planéité et de l'alignement des carreaux
- Recette de l'eau de gâchage des mortiers sans additif non autorisé
- Entretien après chantier : nettoyage avec détergent doux non acide, rinçage à l'eau claire
- Contrôle final : examen visuel des joints, tests d'adhérence et d'étanchéité si nécessaire